



**PROCES-VERBAL DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1  
PM : 1  
Version : 1  
Maj : 22/09/2020  
Page : 1/8

**SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

Membres en exercice : 50  
Présents à la séance : 31

Nombre de votants : 40  
Date de la convocation : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : M. Stéphane GROS

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

Cette séance du comité syndical s'est tenue partiellement en visio-conférence.

Etaient présents : Dominique JUILLOT, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA , Jean-Pierre GIRARDEAU , Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE , Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Catherine MIOT , Gaelle SAINT HILARY, Alexandre DUPARAY, Peggy GABORIT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE Armando DE ABREU, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.  
Landry LEONARD (en visio), Christiane MACE DE GASTINES (en visio).

Excusés, ayant donné procuration :

Marc LABULLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GIRARDEAU  
Guillaume THIEBAUT, ayant donné pouvoir à Michel LEFER  
Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à Robert CASENOVE  
Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à Gilles JONDET  
Patrick BUHOT, ayant donné pouvoir à Stéphane GROS  
Sebastien LAURENT, ayant donné pouvoir à Alain FAVERIAL  
Jean-Pierre CHERVIER , ayant donné pouvoir à Dominique JUILLOT  
Christophe DUMONT , ayant donné pouvoir à Jean-François JAUNET  
Marie-Claude JARROT, ayant donné pouvoir à Armando DE ABREU

Excusés :

Michel BOULEY, Marc MONNOT ,Pascal LABARBE

Absents : Sylvie TRAPON, Jean-Noël MORY, René VARIN, Françoise LARGE, Romain PITTEL, Evelyne COUILLORET, David MARTI

\*\*\*\*\*

M. Dominique JUILLOT remercie les délégués de leur présence.

Mme Sophie MAZAUD procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Stéphane GROS est désigné secrétaire de séance.

#### Dossier n° 0 : Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023

Le procès-verbal du 19 décembre 2023 n'appelle aucune remarque.

❖ Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 19 décembre 2023.

#### Dossier n° 1 : Décisions du Président suite à délégation du comité syndical

M. JUILLOT présente les décisions prises du 13 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

❖ Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions prises durant cette période.

#### Dossier n° 2 : Débat d'orientations budgétaires

M.JUILLOT cède la parole à Maryline Chassin, Directrice des services fonctionnels.

Mme CHASSIN explique que le constat de la baisse des derniers mois se confirme : les OMr produites en 2023 sont inférieures d'environ -3,5% par rapport au budget prévisionnel (qui intégrait déjà une baisse par rapport à 2022), et les DNR d'environ -4,2%. Les DIB reçus sur l'ISDND sont inférieurs de -35% par rapport au BP 2023, et sur les déchets verts reçus sur ECOCEA sont inférieurs de -22% par rapport aux prévisions. Concernant ces deux derniers flux, leur baisse spectaculaire est une conséquence directe de l'incendie de l'usine ECOCEA).

Cette tendance devrait se poursuivre en 2024 avec le déploiement du tri à la source des biodéchets, l'atteinte du rythme de croisière pour l'extension des consignes de tri, et la poursuite du déploiement de nouvelles filières REP en déchetteries, il en sera tenu compte dans l'établissement du budget 2024.

A ce stade, il a été appliqué pour l'établissement du DOB 2024, une baisse par rapport au tonnage de 2023 : de 3% sur les OMr, de 2% sur les DNR, et de 11% sur les DIB.

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 25 935k€.

Elle est composée de huit prêts dont sept souscrits pour la construction de l'usine ECOCEA, et un pour la réalisation du casier G1 contracté en 2023 pour un montant de 3 000 k€.

#### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles pour 2024 à hauteur de 18 687k€, dont :

✓ Dépenses à caractère général pour 12 901k€ .

Dans ce chapitre il faut noter principalement :

- l'augmentation significative du coût de traitement des lixiviats : + 200 000€ par rapport à 2023. Le cout a doublé depuis 2/3 ans, principalement pour des questions réglementaires ;
- le montant de la TGAP : elle s'élève en 2024 à 59€HT la tonne et passera à 65€HT en 2025 ;
- la révision des prix du marché de l'usine ECOCEA.

- ✓ Charges de personnel : 1 215 k€
- ✓ Charges financières : 1 099 k€
- ✓ Autres charges de gestion courantes : 130 k€
- ✓ Dotations aux amortissements : 2 140 k€
- ✓ Dotations aux provisions pour risques : 150 k€
- ✓ Virement à la section d'investissement : 1 052 k€

Recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2024 à hauteur de 18 687 k€.

Elles sont calculées sur les hypothèses de tonnages évoquées précédemment.

Sur ECOCEA, il est prévu de traiter 35 700 tonnes d'OMr.

Sur l'ISDND, l'autorisation d'enfouissement est toujours de 60 000 tonnes. L'ISDND acceptera toujours des OMr détournées suite à l'incendie sur ECOCEA. Cet enfouissement se fera en complément du traitement vers des usines d'incinération, notamment celles de Dijon, de Bourgoin-Jallieu et de Belfort. Le coût de ces détournements, conséquences directes du sinistre sur ECOCEA, est pris en charge par les assurances de Paprec. Pour rappel, les pertes de gaz (biométhane non valorisé) sont également indemnisées.

Question de Gaelle Saint Hilary sur le coût net d'ECOCEA pour le SMET : quel est la part de dépenses et recettes ?

La réponse est apportée par M Juillot et Mme Coralline BLIND : « les recettes commerciales sont issues de la revente du biométhane, des métaux extraits des OMr et du compost. Elles s'élèvent à environ 2M€HT/an. Les autres recettes correspondent à la redevance payée par les adhérents. Ces recettes couvrent à la fois les dépenses de fonctionnement (rémunération de l'exploitation + enfouissement des refus de tri qui sont soumis à la TGAP + frais de personnel du SMET qui s'occupent du suivi de l'usine) et les amortissements des investissements. »

#### ➤ Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 8 285 k€

Remboursement des emprunts 2 652 k€

Immobilisations incorporelles 10 k€

Immobilisations corporelles 959 k€ : somme importante car cette année nous faisons l'acquisition d'un broyeur et d'une pelle thermique pour l'usine ECOCEA.

Immobilisation en cours 4 754 k€

M.JUILLOT précise que Paprec s'est engagé à passer 3 000 tonnes de plus par an une fois l'usine reconstruite, ce qui n'est pas négligeable, car ce sera autant de tonnes que nous n'externaliserons pas, et ce sera de la production de gaz supplémentaire. Par ailleurs, près de 70% de la rémunération est couverte par une partie fixe : le SMET a tout intérêt à maximiser le tonnage traité par l'usine.

Recettes d'investissement : 3 377 k€

Immobilisations en cours 185 k€

Amortissement des immobilisations 2 140 k€

Virement à la section de fonctionnement 1 052 k€

## Récapitulatif DOB

### Section de fonctionnement

Dépenses (*hors virement à SI*) : 17 635 k€

Recettes : 18 687 k€

⇒ Soit un excédent de 1 052 k€

### Section d'investissement

Dépenses: 8 285 k€

Recettes (*hors virement de la SF*) : 2 325 k€

Virement de la section de fonctionnement : 1 052 k€

⇒ Total recettes : 3 377 k€

Sans la reprise des résultats, l'équilibre du budget nécessiterait un emprunt de 4 908 k€.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat ;
- Adopte le rapport sur les orientations budgétaires 2024.

## Dossier n° 3 : Débat d'orientations budgétaires Centre de tri de Torcy

Stéphane GROS rappelle que lors du comité syndical du 19 décembre 2023, a été actée la création d'un budget annexe pour la modernisation et l'agrandissement du centre de tri de Torcy.

Il s'agit du 1<sup>er</sup> débat d'orientations budgétaires de ce budget annexe relatif à la réalisation et l'exploitation du centre de tri des déchets ménagers recyclables à Torcy.

- Montant des investissements 24 050k€ (hors révision)

### Dont conception réalisation

Phase 1 - Etudes 521 k€

Phase 2 - Process 19 050 k€

Phase 2 - VRD 3 695 k€

Phase 3 - Mise en service 141 k€

Soit un total de 23 407k€

A ce montant des travaux, il y a lieu de rajouter :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage : 300 k€
  - Le contrôle technique : 43 k€
  - Le Coordonnateur SPS : 8 k€
  - Les études diverses : 42 k€
  - La prime aux candidats non retenus dans le cadre de la consultation pour le MGP 250 k€
- Soit un total de 643 k€

- Financement

Le centre de tri sera financé par emprunts et subventions. En 2022, une autorisation de programme a été créée au budget général pour un montant de 23 766 k€. Le montant mandaté depuis 2022 est de 1 181 k€, auquel il faut rajouter les RAR 2023 de 2 275 k€, soit un total de 3 455 k€.

✓ Subventions

Le centre de tri est subventionné à hauteur de 2 550 k€ suivant la répartition ci-dessous :

	Subventions allouées	Echéancier des versements		
		2023	2024	2025
ADEME	1 100 000 €	0 €	440 000 €	660 000 €
CITEO	950 000 €	180 000 €	570 000 €	200 000 €
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	500 000 €	250 000 €	250 000 €	
TOTAL	2 550 000 €	430 000 €	1 260 000 €	860 000 €

✓ Emprunts

Il y a lieu de souscrire des emprunts à hauteur de 21 906 k€ à répartir sur :

- 2024 : 20 459 k€
- 2025 : 1 447 k€

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat ;
- Adopte le rapport sur les orientations budgétaires 2024 du centre de tri de Torcy.

#### Dossier n° 4 : Mise à jour du Document Unique

M.JUILLOT cède la parole à Coralline BLIND.

Chaque année depuis 2018, il est demandé au comité de valider la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques. Jusqu'à l'arrivée l'an dernier de notre responsable RSE, il était mis à jour par un cabinet externe, basé au Creusot.

Cette année, la mise à jour a donc été réalisée en interne par le biais d'un travail collaboratif avec tous les agents du SMET .

L'objectif n'est pas de faire une longue liste mais de sélectionner les risques cotés les plus forts et de mettre en face un plan d'action.

Cette année les risques principaux suivants sont ressortis :

- risque liés à la circulation pour les agents en charge de ramasser les envols,
- risques liées à la coactivité au quai lors de visite, de l'entretien, du vidage...

La culture « sécurité » du SMET est plutôt satisfaisante : il n'y a plus de débat sur le port des EPI, les plans de prévention sont bien exécutés, etc.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide la nouvelle version du Document Unique ainsi que le programme de prévention des risques professionnels qui en découlent,

- Autorise Monsieur le Président à transmettre ces documents au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire pour présentation au Comité Social et Economique,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Dossier n° 5 : Centrale photovoltaïque Branges

La commune de Branges a souhaité réfléchir à l'opportunité d'implanter un parc photovoltaïque au sol sur le ancien centre d'enfouissement des déchets dont le SMET assure la post exploitation.

Le projet serait implanté sur l'ancien massif de déchets, ce qui laissera au SMET libre accès aux voies et aux bassins existants (eaux pluviales et de lixiviat).

Une promesse de bail emphytéotique va donc être signée entre le SMET 71, la commune de Branges et la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelable. Cette dernière est une société d'économie mixte créée en 2022 par le Syndicat Départemental d'énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) qui en est l'actionnaire majoritaire. Son objectif consiste à accompagner les collectivités qui souhaitent valoriser leur patrimoine en développant des projets de production d'énergie et en les exploitant le cas échéant.

Il n'est pas prévu de redevance pour le SMET.

Le SMET reste titulaire de l'arrêté préfectoral de post-exploitation du site qui devra être mis à jour et respecté.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Autorise la commune de Branges et la SEM Saône-et-Loire Energies renouvelables à réaliser les études techniques et administratives pour le projet de parc photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement de Branges, conformément aux disposition présentées ci-avant ;
- Autorise Monsieur le président à signer la promesse de bail avec la commune de Branges et la SEM Saône-et-Loire Energies renouvelables ;
- Autorise Monsieur le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Dossier n° 6 : Souscription d'un emprunt pour le financement du centre de tri de Torcy

M.JUILLOT rappelle que l'autorisation de programme relative au centre de tri de Torcy, révisée le 19 octobre dernier, faisait état d'un besoin de financement de 21 070 k€.

Lors des premières consultations des organismes financiers en 2023, les réponses étaient peu satisfaisantes, principalement en raison des taux d'emprunt très élevés.

Les consultations se sont poursuivies et le Crédit Agricole (Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Mutuel Centre-Est) a fait une offre plutôt favorable, avec un taux fixe égal à 3,55% pour un montant de 10 000 000 € sur 10 ans .

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à souscrire un emprunt de 10 000 000 € auprès du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Centre-Est) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est / Domiciliataire Crédit Agricole CIB ;

- Autorise Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

## Questions diverses

### a. TORCY

#### Nom du centre de tri

Il y a quelques semaines, les agents du SMET 71 ainsi que ceux employés sur le site de Torcy ont été sollicités pour trouver un nom au nouveau centre de tri.

Lors de la dernière réunion de bureau syndical, plusieurs propositions de noms ont été faites.

Après débat, celle qui est retenue par la majorité des élus est : TRICEA

Reste à vérifier que le nom choisi n'est pas déjà utilisé par un autre organisme.

#### Attribution du marché relatif à l'étude sur la péréquation des coûts de transport des déchets à la société ELCIMAI pour un montant de 49 081,43 €HT

Ce marché concerne la collecte sélective, mais également les ordures ménagères et les DNR.

Cette étude se fera en deux temps : une première étape de diagnostic avec un calcul arithmétique du coût moyen de transport. Puis une seconde étape avec un travail d'analyse de ces coûts en fonction des valeurs qui pourraient être considérées comme aberrantes. Les adhérents du SMET seront sollicités pour la présentation des résultats à l'issue de l'étape 1 et la détermination des critères d'analyse de l'étape 2.

Les résultats de cette étude seront appréhendés dans une réflexion globale sur les tarifs de traitement et en particulier leur composition (part fixe et part variable). L'objectif est qu'aucun adhérent ne se sente lésé et qu'un sentiment d'équité et d'équilibre ressorte de ces travaux.

### b. ISDND

La réception du casier G1, construit en extension verticale, a été prononcée le 17 janvier avec quelques réserves.

Son exploitation devrait débuter en avril .

Une inspection du centre de stockage par la DREAL a eu lieu le 19 décembre.

### c. ECOCEA

Obtention du permis de reconstruire l'usine début janvier.

Début des travaux de reconstruction au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février.

### d. Proposition de visites aux adhérents

La CCSCC a organisé en fin d'année dernière une réunion de sa commission « déchets » au SMET avec une visite du site. Le retour des participants et organisateurs étant plutôt positif, le SMET propose aux autres adhérents qui le souhaitent le même type de visite en la couplant avec une réunion de bureau, de commission environnement, etc.

Période cible : avril/juin (conditions météo plus favorables).

e. Agenda

INSTANCES :

Mars

- bureau syndical : 12 mars 2024 exceptionnellement à 9h30
- comité syndical : 19 mars 2024 à 17h30

Juin

- bureau syndical : 04 juin 2024 à 10h30
- comité syndical : 25 juin 2024 à 17h30

AUTRES

Conférence de presse : « 1<sup>ère</sup> pierre Torcy »: 13/02 à 14h00

La séance est levée à 19h10

Le Secrétaire de séance,

  
Stéphane GROS

Le Président,

  
Dominique JUILLOT